



La Gruyère
 1630 Bulle
 026/ 919 69 00
 www.lagruyere.ch

Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 14'406
 Erscheinungsweise: 3x wöchentlich

Themen-Nr.: 729.014
 Abo-Nr.: 729014
 Seite: 9
 Fläche: 70'173 mm²

Toujours trop facile d'acheter des clopes

Lors d'achats tests, près de la moitié des commerces vendent des cigarettes à des adolescents de moins de 16 ans. Cette infraction à la Loi sur l'exercice du commerce, introduite en 2009, est pourtant passible de 20 000 francs d'amende.



Une fois sur deux, les jeunes de moins de 16 ans parviennent à acheter des cigarettes malgré l'interdiction. RÉGINE GAPANY

XAVIER SCHALLER

SANTÉ. Les achats tests de cigarettes ont rendu leur verdict: 47% des commerces acceptent de vendre du tabac à des jeunes de moins de 16 ans. Présenté hier à la presse, ce résultat est meilleur que celui du précédent exercice en 2011 (63%), mais reste nettement insuffisant au vu des enjeux sanitaires.

«Les personnes qui commencent à fumer quotidiennement avant l'âge de 15 ans dévelop-

pent une dépendance plus élevée», note Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé. Avec des risques sanitaires importants (voir encadré). Au niveau fédéral, un projet de loi veut d'ailleurs uniformiser l'âge légal de vente à 18 ans, ce qui correspond à la pratique majoritaire dans les cantons latins – Genève n'a pas d'interdiction de vente, Fribourg et le Valais l'ont fixée à 16 ans.

Dans le canton, les stations-

service sont les championnes du contrôle, avec seulement 26,7% de ventes illégales de tabac. Suivent les groupes de distribution alimentaire et ceux de tabac et journaux. En revanche, près de 65% des épiceries indépendantes et 58% des kiosques indépendants acceptent ce type de transactions.

Sans nier la pression économique, Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable du Centre



La Gruyère
1630 Bulle
026/ 919 69 00
www.lagruyere.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 14'406
Erscheinungsweise: 3x wöchentlich

Themen-Nr.: 729.014
Abo-Nr.: 729014
Seite: 9
Fläche: 70'173 mm²

de prévention du tabagisme, estime que «cela est sans doute lié à la formation du personnel. Une vendeuse qui vient de temps en temps ne va pas toujours être renseignée à ce sujet par son patron.» C'est pourtant lui qui sera tenu pour responsable de l'infraction.

La carte d'identité n'a été demandée qu'une fois sur deux aux «clients mystères», âgés de 14 et 15 ans. «Certains paraissaient plus jeunes, d'autres plus âgés, indique Fabienne Hebeisen-Dumas. Le message que nous voulons faire passer, c'est qu'il faut systématiquement demander la carte. Ne se fier ni à la première impression ni aux dires des clients.»

Nouveauté cette année, les achats tests se sont déroulés en deux phases. Après le passage des «clients mystères», les 334 commerces concernés ont été contactés: feedback oral pour le personnel et courrier au responsable du point de vente. «Nous avons prévenu les 149 magasins fautifs qu'un deuxième passage était prévu et que, en cas de nouvel échec, nous transmettrions leurs coordonnées à la police», explique Fabienne Hebeisen-Dumas.

Jamais de poursuites

Malgré cela, plus du quart de ces commerces ont à nouveau accepté de vendre des cigarettes aux jeunes. Des agents de la police de proximité ont alors débarqué, en uniforme. Ils ont mis les points sur les i, mais sans verbaliser. «C'est la première fois que nous étions impliqués dans ce processus», indique Gallus Risse, porte-parole de la police cantonale.

L'article 31 de la Loi sur l'exercice du commerce prévoit

une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 francs – et même 50 000 en cas de récidive. Mais depuis l'introduction de cette interdiction, en 2009, aucune poursuite n'a jamais été engagée. «Nous sommes encore dans une phase de prévention, souligne Gallus Risse. Nous mettons la pression, mais si des abus répétés sont constatés, nous interviendrons.» ■

Les bénéfices de la prévention

«Environ 80% des coûts de la santé sont liés, en Suisse, à des maladies non transmissibles», a rappelé, hier en conférence de presse, la directrice de la Santé Anne-Claude Demierre. Cancers, diabète, maladies cardiovasculaires et autres affections chroniques des voies respiratoires affectent plus de 2,2 millions de personnes. «Quatre facteurs de risques sont à l'origine de la plupart de ces pathologies: consommation excessive d'alcool, mauvaise alimentation, manque d'activité physique et tabagisme.» Le Parlement fédéral a débattu récemment de la possibilité d'interdire la publicité concernant le tabac. Sans grand succès. Comme le déplore Anne-Claude Demierre, «ces discussions tournent toujours autour de questions économiques et non de santé». Médecin cantonal, le docteur Chung-Yol Lee rappelle pourtant l'impact économique de la prévention: «Les pays qui prennent le plus de mesures bénéficient d'avantages évidents. La Californie est la région phare au niveau du tabagisme. Elle a réussi à abaisser son taux de fumeurs de 22% à 11%. Les montants éparpillés au niveau des soins sont 50 fois supérieurs à ceux investis dans la prévention. Et ce chiffre n'est pas une estimation, mais une mesure très sérieuse.» XS